

DEMANDER VOTRE CARTE IKARIA : JUSTIFICATIFS ACCEPTES

La carte Ikaria est accessible à toute personne de plus de 60 ans résidant, domiciliée ou hébergée en Seine-Saint-Denis. Aucun autre critère n'est applicable.

Pour demander votre carte Ikaria, vous devez vous inscrire sur la plateforme ssd.fr/ikaria ou remplir [le formulaire d'inscription papier](#).

Dans les deux cas, des justificatifs vous seront demandés.

Pour prouver votre résidence en Seine-Saint-Denis, vous devez nous transmettre un des documents suivants :

- copie ou photo d'une facture d'électricité, de téléphone ou quittance de loyer de moins de six mois
- copie ou photo de la première page de l'avis d'imposition/non-imposition
- copie ou photo d'une attestation d'assurance habitation de moins d'un an

Pour les personnes hébergées, deux possibilités sont ouvertes :

- *une copie ou photo d'une attestation sur l'honneur d'hébergement de moins de trois mois accompagnée d'un justificatif de domicile de l'hébergeant (un même hébergeant ne pouvant fournir plus de deux attestations d'hébergement) et d'une attestation de ressources de moins de six mois (CAF, CNAV, avis d'imposition) à l'adresse de l'hébergeant.*
- *Une attestation de domiciliation de moins d'un an établie par une instance domiciliataire accompagnée d'une attestation de ressources de moins de six mois (CAF, CNAV, avis d'imposition) mentionnant une adresse sur le Département.*

Pour prouver votre âge, vous devez nous transmettre un des documents suivants :

- copie ou photo d'une carte d'identité, passeport, ou titre de séjour en cours de validité